



## Motivés !



Henri MARTINI, secrétaire général

Le mardi 10 septembre 2013, Force Ouvrière sera dans la rue ! Les Syndicats et Fédérations sont particulièrement mobilisés pour réussir et rendre crédible le mouvement social qui prend forme. Une dynamique de protestations qu'il s'agit d'inscrire dans la durée et dans l'unité. UNITE SGP POLICE - FO participera le plus largement possible aux manifestations organisées en tous points du territoire. **CONTRE** le gel des salaires et la nouvelle réforme des retraites qui s'annonce, nous allons mobiliser pour réussir et apporter la démonstration qu'une autre logique est possible. Nos militants sont motivés, déterminés face à un pouvoir politique qui a décidé de négliger la question sociale. Quatre années de gel du point d'indice, et la perspective d'une extension à 2014. Est-ce ainsi que repartira la consommation des ménages ? Dix années à réformer les régimes de retraite qui aboutissent à la casse méthodique de la protection sociale, sans jamais rien régler. Jusqu'à quand ? Au nom de quelle conception de la justice les salaires devraient être bloqués, alors que les revenus des plus riches continuent à croître de manière indécente ? Le 10 septembre 2013 doit marquer le refus de l'austérité, et signifier que les salariés et les retraités ne sont pas les boucs-émissaires d'une crise provoquée et entretenue par les pouvoirs financiers. **Assez** de « solutions politiques » constamment défavorables aux salariés et retraités. Refusons la spirale d'abaissement social qui ronge inexorablement le pouvoir d'achat et les pensions. Quand les logiques sont à ce point pénalisantes l'intransigeance devient une vertu. Alors OUI déterminés nous le sommes et il s'agit de convaincre le plus grand nombre. **Motivés nous allons le rester !**

# Salaires Retraite



**Le 10 septembre 2013 doit marquer le refus de l'austérité, et signifier que les salariés et les retraités ne sont pas les boucs-émissaires d'une crise provoquée et entretenue par les pouvoirs financiers**

**Le 10 septembre 2013  
une journée à bloquer !**

# Salaire



## GEL DES SALAIRES :

une régression sociale, une absurdité économique...

La gestion européenne des politiques salariales se réalise selon les recommandations de Bruxelles et provoque une régression sociale sans précédent. L'austérité partout sur le continent avec une union européenne à la merci et au service des marchés financiers. Dans le même temps, que fait-on concrètement pour réguler les marchés financiers et contrôler la spéculation ?



2013 est la quatrième année consécutive de gel du point d'indice fonction publique. Sur la période 2010/2013, au rythme de l'évolution de l'inflation, le pouvoir d'achat aura régressé de plus de 7 points en valeur cumulée. En 4 ans, aucune augmentation salariale, du jamais vu ! Déjà la ministre LEBRANCHU annonce la probable reconduction du gel en 2014. Depuis 2003, le pouvoir d'achat des ménages a baissé de 13 à 20 % selon les estimations. Un triste constat social que les économistes reconnaissent et que les gouvernants ne peuvent plus dissimuler.



ANNEES	VALEUR POINT INDICE MAJORE	INFLATION
2013	4,630291	1,60 prévision
2012	4,630291	2,00
2011	4,630291	2,10
2010	4,630291	1,50

L'évolution des salaires a toujours conditionné la consommation des ménages profondément liée à l'emploi. Dans une Europe ravagée par le chômage et la pauvreté, refuser « le modèle économique » unique et imposé est le leitmotiv des salariés européens.

## Le 10 septembre 2013, agissons !

## Réformer dans la continuité...

Installée après la fin de la deuxième guerre mondiale, la retraite par répartition est le socle de la protection sociale à la française. En près de 50 ans, les différentes évolutions du dispositif ont toujours été favorables au progrès social. Le point d'orgue se situe en 1982 avec la retraite à 60 ans. Au cours de ces 20 dernières années les réformes se succèdent à un rythme accéléré, mais la dynamique de progrès est rompue et les acquis sont remis en cause. De 2003 à 2010, l'adaptation des retraites aux évolutions démographiques mais aussi économiques porte la durée de cotisations de 150 à 164 trimestres. L'âge légal de départ en retraite augmente quel que soit le régime. Lors de la réforme 2010, le ministre WOERTH assurait pourtant un retour à l'équilibre financier en 2018. Or, selon les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites le déficit atteindrait 20 milliards€ en 2020... Le gouvernement actuel déclare son intention d'engager une nouvelle réforme des régimes de retraite à la rentrée 2013. La « technique politicienne » est désormais bien rôdée : création préalable d'une commission d'experts avisés – la commission MOREAU – à laquelle est commandé un rapport soumis par la suite à l'arbitrage gouvernemental. En somme le changement dans la continuité... Excepté les sorties de route...

## Rapport MOREAU, Attention danger !

### Actifs

- ◆ Allongement de la durée de cotisation, de 41 à 43 voire 44 années
- ◆ Refonte du mode de calcul de la pension dans la fonction publique
- ◆ Augmentation des cotisations-retraite

### Retraités

- ◆ Diminution du taux d'abattement fiscal, de 10% jusqu'à 3%
- ◆ Fiscalisation de la majoration des 10% pour les parents de 3 enfants
- ◆ Hausse du taux CSG au niveau des actifs
- ◆ Sous-indexation des pensions, actuellement calculées sur l'inflation

### Qui a dit ?



dreamstime.com

18 mai 2003, discours de clôture de François HOLLANDE au congrès PS de Dijon

**« Au nom de la démographie, remettre en cause la retraite à 60 ans, cette grande réforme de la gauche, de François Mitterrand, de Pierre Mauroy que je salue ici, cette réforme que nous devons défendre, qu'ils n'ont jamais acceptée et qui est aujourd'hui en péril ». « Le refus d'une philosophie qui consiste à demander aux salariés de travailler plus longtemps pour gagner moins. L'allongement de la durée de cotisations 40, 41, 42 ans et davantage encore si c'est nécessaire- était la position du Medef, c'est la solution du gouvernement Raffarin »**



## REVENDEICATIONS PRINCIPALES

### ➤ Augmentation des salaires

Afin de permettre la relance de la consommation, et de générer l'augmentation des recettes cotisations vieillesse

### ➤ Augmentation des cotisations

1 point d'augmentation représente un apport financier compris entre 4,4 et 5,3 milliards€

### ➤ Compensation des exonérations de cotisations patronales

En 2012, 1,1 milliard€ d'exonération dérogatoire, et depuis 20 ans près de 17 milliards€ Quand aux exonérations générales, pour un SMIC les cotisations patronales ont évolué de 30,4% en 1992 à 4,48% en 2011



## REVENDEICATIONS POLICE NATIONALE

### Revalorisation bonification

1/5<sup>ème</sup> → 1/4<sup>ème</sup>

### Intégrations allocation maîtrise indemnité RTT

### Retraite additionnelle

### Reconnaissance pénibilité

La bonification retraite – 5 ans pour 25 années de services effectifs – se situait dans le contexte d'une carrière à 150 trimestres cotisés jusqu'en 2003. Les réformes FILLON & WOERTH ont porté la durée cotisée à 164 trimestres soit près de 10% d'augmentation de la durée d'activité. Nous revendiquons 1 an de bonification pour 4 années de services effectifs dans la limite d'un acquis plafonné à 8 ans.

L'indemnité obligatoire rémunérant partiellement les jours RTT doit légitimement être intégrée à l'ISSP, en cela qu'elle représente une rétribution de la durée dérogatoire du temps de travail. L'intégration de l'allocation maîtrise améliorerait également le montant de la pension.

Comment accepter que les acquis de la retraite additionnelle ne soient récupérables qu'à 60 ans et prochainement à 62 ans ? Nous exigeons que les versements soient effectifs dès la cessation d'activités et au plus tard à l'âge légal de départ à la retraite.

La pénibilité du travail doit être reconnue indépendamment du dispositif bonification-retraite. Validation de points retraite supplémentaires transformables soit en temps cotisés, soit en temps de repos, soit en temps rémunérés.

**Le 10 septembre 2013, motivés !**